

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-3 et L5211-6.

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3121-6.

VE la délibération n°13 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président.

VE la délibération n°71 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022, relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'Établissements d'Études Technologiques et de Centre d'Innovation et de Recherche en Électronique (CIRE).

CONSIDERANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité AERIS - Brest de Limoges et des Hauts-Parcennes, le Département OIS de laboratoire de recherche IDLINE, l'association CIRESE, ainsi que de jeunes sociétés créées dans ce domaine d'activité.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a décidé de porter un bénéficiaire particulier de cette Convention de Pôle de compétitivité AERIS - Brest de Limoges et des Hauts-Parcennes, le Département OIS de laboratoire de recherche IDLINE, l'association CIRESE, ainsi que de jeunes sociétés créées dans ce domaine d'activité.


CONSIDERANT que cet ensemble bénéficiaire dénommé « Centre d'Innovation et de Recherche en Électronique » a été classé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 27 juin 2015.

CONSIDERANT que la société IDLINE a exprimé la volonté de demeurer dans les locaux qu'elle occupe.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société IDLINE

1 DOCUMENT - Publié le 27 Décembre 2024

 **26159.pdf**
(.pdf, 1,9 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**